

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Angélique COMBES
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

Le Président de l'université Clermont Auvergne
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'université
Clermont Auvergne

Clermont-Ferrand, le 25 janvier 2019

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 1^{er} février 2019 à 9 heures
Amphithéâtre 219 – Maison des Sciences de l'Homme
4 rue Ledru
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 7 décembre 2018
- 2- Informations générales
- 3- Questions stratégiques
 - 3.1. Présentation du rapport d'activités 2017/2018 (document de travail)
 - 3.2. Point d'étape UCA-Cible : structuration de l'université dans le cadre de CAP 2025
 - 3.3. Politique numérique de l'UCA
- 4- Ressources humaines
 - 4.1. Informations relatives à la conférence sociale UCA
 - 4.2. Mise en œuvre du dispositif de prime au brevet d'invention à l'UCA
 - 4.3. Complément à la campagne d'emplois Enseignants 2019
- 5- Formation
 - 5.1. Tarification de Diplômes d'Université
 - 5.2. Capacités d'accueil pour le DUT Statistique et informatique décisionnelle (STID)
 - 5.3. Frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux
 - 5.4. Règlement intérieur applicable aux stagiaires de formation continue
 - 5.5. Evolution de l'offre de formation : création de parcours
- 6- Affaires juridiques et statutaires
 - 6.1. Création du CHSCT de l'UCA et du CHSCT spécial de l'IUT d'Allier
 - 6.2. Composition du bureau de l'UCA
 - 6.3. Composition de l'équipe présidentielle
 - 6.4. Compte-rendu des actes pris par délégation du conseil d'administration
- 7- Politique d'achats
 - 7.1. Règles applicables aux achats de fournitures et de services
 - 7.2. Conditions générales d'achat de l'UCA

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser par courrier ou à remettre en séance par le mandataire.


Le Président
Mathias BERNARD
